

Séance du 8 septembre 2022

**Délibération n° 2022\_17**

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : ROMIEU Tanguy.

**Objet : Voirie devant l'Entreprise Carrère**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de voirie devant l'Entreprise Carrère comprenant la pose de 40 ml de caniveaux, de regards, de puits perdus et d'un enrobé de 218 m<sup>2</sup> pour un coût total de 15 688 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à la majorité :

- décide de faire une nouvelle étude avec un espace aménagé perméable.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 16 septembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

